

Bon No: 004417798	1ere Gachée: 11:55 (1) Quantité: 7.00 m3	Date: 02/03/2026 référence commande(2): 0983066077	ROG270226103431	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 412071 chantier: 207729	GC CONSTRUCTION CHAMPIGNY		19 AVENUE DE LA MALLE 51370 Reims 19 RUE GILBERT MARECHAL 07.87.40.35.67 51370 Champigny		Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ M90 HAZART
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
11:45		température: vitesse du vent: validité:		X CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton NJB253A260P	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XC2	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) S3 Dmax Dm20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30
appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP		PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:			

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1